



Divorce remariage deces droit demi-frère

Par **slevin18**, le **26/09/2014** à **21:22**

Bonjour, excusez moi par avance pour les fautes...

J'ai une question, j'ai en ma possession une donation, la donation de la maison de mes parents.

Afin de vous expliqué mon papa et ma maman ont acheté en commun une maison il ya longtemps. Ils ont eu 2 enfants ensemble moi et mon frère. Ils ont divorcé ,ils sont ensuite passé devant le notaire pour faire la donation donc moi et mon frère avons chacun 50%. Ma mère à laissé la vivre mon père dans cette maison pour m'élevai cependant mon père n'a pas racheté la part de ma mère il n'a aucun papier. par la suite ma mère c'est ensuite remarié et à fait un enfant qui est donc devenu notre demi-frère.

La seule chose que je sais c'est que mon père à continuer de payer la maison de son côté. Je n'ai pas le contrat de divorce je sais juste apparemment que mon père à la jouissance de la maison et à l'usufruit (terme que je ne comprends pas). Je sais également que mon papa n'a jamais demandé de pension à ma mère.

Mon papa me soutiens que ce demi frère ne peut pas prétendre à une part sur la maison. Sur la donation il y'a écrit que nous mon père donne sa part a moi et mon frère avec notre nom et prénom en majuscule à hauteur de 50% chacun avec le montant de la maison estimé à l'époque.

J'aimerais savoir si à la mort de mon papa ce demi frère peut prétendre à avoir une part de la maison?

Mon père me soutiens que non du fait que le notaire lui aurai dit que vu que ce demi-frère n'était pas née il à le droit à rien.

Par avance merci si je reçois une réponse.
Cordialement.